

PROCURATION

Je soussignée Carine Bapita Buyangandu, avocate au barreau de Kinshasa Matete, représentante légale des victimes du groupe VO2 devant la Cour Pénale Internationale ensemble avec ses confrères Me Paul Kabongo Tshibangu et Me Joseph Keta Orwinyo, donne par la présente procuration au Bureau du Conseil Public pour les Victimes aux fins de représenter et défendre les intérêts des victimes du groupe VO2 dans l'affaire Thomas Lubanga, à l'audience qui se tiendra le mercredi 23 février 2011 à partir de 14 h 30 mn devant la Cour Pénale Internationale.

Fait à Kinshasa, le 18/02/2011



Carine Bapita Buyangandu